

Objet : FAPLA - Subvention 2025

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 20 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt novembre à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. COUTAZ. DUPERCHY. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. MALLEIN. MANTEL MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. TOUIHRAT. VEUILLET. WDOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. BOIS. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). GARCIA (Pouvoir F. TOUIHRAT). GROLLIER (Pouvoir P. ZUCCHERO). LALLEMENT (Pouvoir P. DUPERCHY). MANSOZ (Pouvoir M. WDOWIAK). TAVEL (Pouvoir F. MANTEL).

ABSENTS : MMES MM. ALLARD. ILBERT. VOISIN.

Le Président :

Propose, afin d'accompagner les actions de sensibilisation aux enjeux de préservation du lac et plus généralement du patrimoine naturel à travers l'accueil du public et les animations au sein du musée Lac & Nature., d'attribuer une subvention de 1500 € à la « FAPLA » ;

Précise par ailleurs à l'assemblée, que la CCLA prend en charge le coût du loyer payé par l'association auprès de la commune de Novalaise pour l'occupation des locaux dans lesquels est installé le musée (5 400 € en 2025) ;

Invite le Conseil Communautaire à délibérer afin d'allouer une subvention de 1 500€ à l'association « FAPLA » ;

Après en avoir délibéré à 20 voix « Pour », 1 abstention (M Coutaz) et 3 voix « Contre » (MM Duperchy, Grollier et Lallement), le conseil communautaire :

DECIDE d'accorder une subvention de 1500 € à l'association FAPLA pour l'année 2025,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

